

# Le petit TRONCY

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE SAINT BONNET LE TRONCY – Juillet 2020

13



## Sommaire du numéro 13

Le mot du Maire	Page 2
Actualités et Travaux	Page 3
Les habitants ont la parole – l'Agenda	Pages 4 / 5
Les associations	Pages 6 / 7
Une petite histoire	Page 8
Comptes rendus des conseils municipaux	Pages 9 / 10
Divers	Page 11
Infos pratiques - Etat civil	Page 12

## Le mot du Maire.

Quelle période !

Ça y est, le conseil municipal est installé. Nous venons de vivre la plus longue période de notre histoire entre l'élection du conseil et son installation officielle.

C'est privé d'un conseiller que nous avons pu procéder à cette installation. En effet, Freek Tengenagel était encore hospitalisé, pour lutter contre la COVID19, après plus de 4 semaines de réanimation. Il se remet aujourd'hui, doucement mais sûrement. La guérison sera longue jusqu'à la récupération de toutes ses capacités physiques. Je pense très fort à lui et lui adresse toute mon amitié. Je pense aussi très fort à celles et ceux qui nous ont quitté durant ces périodes de confinement et de post confinement et pour qui il ne nous a pas été possible de leur dire au revoir comme elles ou ils le méritaient en raison des restrictions sanitaires.

Enfin, il semble que nous soyons sur la bonne voie concernant l'épidémie, mais pour combien de temps ? Certains spécialistes parlent d'une très probable deuxième vague à l'automne, alors n'abandonnons pas nos efforts à la facilité et maintenons ces gestes qui nous protègent encore et encore !

En tous les cas, il est temps pour cette équipe de se mettre au travail pour la nouvelle mandature. Alors que se dessine la nouvelle communauté d'agglomération, les élus de Saint Bonnet seront présents dans l'ensemble des commissions de la COR et dans certains organismes extérieurs.

Tous ces élus, nouveaux ou plus anciens ont à corps de défendre les intérêts de notre commune et à se battre



Deuxième rang : M.J. Amin - M.A. Bonnet - E. Buschi - J. Fontaine - J.C. Perron  
Rang : S. Ginet (1<sup>ère</sup> Adj.)- P. Touchard (Maire) - R. Battu (3<sup>ème</sup> Adj.) - J.P. Ginet (2<sup>ème</sup> Adj.)

pour faire de Saint Bonnet le Troncy une commune où il fait bon vivre.

Visiblement, cela doit déjà être le cas au vu des maisons qui viennent de se vendre (4 dans le bourg), ou alors c'est une prise de conscience sur la chance que nous avons eu de vivre en milieu rural durant ce confinement.

Pour finir, je me réjouis également du retour du **Petit Troncy** que nous allons essayer de faire paraître 2 fois par an pour vous tenir informer des actualités de la commune.

Pascal Touchard.  
25 juin 2020.

## Appels divers

Associations de Saint Bonnet le Troncy : Vous avez un message à faire passer, contactez nous pour le faire paraître dans le prochain numéro du « Petit Troncy » ou sur le site internet de la commune.

Habitants « Mémoire » : Vous avez des histoires sur Saint Bonnet le Troncy. Quelles soient drôles ou plus sérieuses, vous vous rappelez de la construction de tel ou tel lieu, vous vous rappelez du lavoir,.... Partagez vos souvenirs avec les habitants de Saint Bonnet. Contactez Sylvie Ginet.

Fête d'été : La fête d'été du 9 août 2020 est annulée en raison de l'épidémie de Coronavirus qui ne permet pas une organisation optimale.

Le Barbecue du sou des écoles : Le regroupement de plus de 10 personnes ayant été interdit, l'organisation du barbecue n'a pas pu avoir lieu. Comme cet événement était attendu par la population, il sera proposé plus tard par la mairie dès que les conditions sanitaires le permettront.

**Attention Dégradations** : Depuis plusieurs semaines, nous recensons de plus en plus de petites dégradations dans la commune, qui ressemblent plus à des bêtises de gamins qu'à de la volonté de mal faire. Merci de rappeler aux enfants que **le bien public se respecte autant que la propriété privée**.

### L'école de Saint Bonnet le Troncy :

L'année scolaire 2019/2020 aura été une année pleine de changement.

Outre le passage à la classe unique de 16 élèves, une nouvelle ATSEM, Karine Gardette, ainsi qu'une AVS, Estelle Skrzypinski, ont rejoint Aurélie Pavon, la maitresse.



Pendant le confinement, même si l'école était fermée, les écoles ont poursuivi le travail scolaire à distance, la maitresse ayant fait passer le travail des élèves par internet.



Depuis le 22 juin dernier, tous les élèves ont été autorisés à revenir en classe. Afin d'assurer les gestes barrières, le rectorat a fourni des masques pour la maîtresse et l'AVS, ainsi que lingettes et thermomètre. Pour l'ATSEM et la cantinière Geneviève, c'est la mairie qui a fourni les masques ainsi que le produit de nettoyage conforme au protocole sanitaire.

Durant le confinement, Geneviève et Karen (et temporairement Laurent) se sont partagés la garde des enfants de soignants organisée par la mairie.

L'année aura été l'occasion de construction de maisons à insectes avec l'aide de Laurent.

Un lapin a également fait son apparition en classe. Pendant les différentes vacances les enfants ou Laurent ont pris le lapin chez eux. Quel beau lapin qui s'est transformé en lapine (hé oui !) : Pendant le confinement, ce sont 5 petits lapereaux qui sont apparus. Les petits lapereaux ont été donnés aux enfants à l'occasion des anniversaires.



A chaque période les élèves ont confectionné des gâteaux.

Pour la rentrée prochaine 12 enfants seront présents, un ou deux petits de moins de 3 ans viendront peut être, mais ils ne sont pas comptés dans les effectifs.

A la rentrée : 1 PS, 3 GS, 4 CP, 3 CE1 et 1 ou 2 CM2

### Formation du permis d'exploitation :

En prévision de l'ouverture d'un bar associatif, 6 personnes de la commune ont passé le permis d'exploitation.

Une formation de 3 jours est obligatoire pour son obtention.

Valérie Lambert, Marie Annick Bonnet, André Grange, Emmanuel Buschi, Pascal Touchard et Sylvie Ginet l'ont suivi.



Ce permis donne droit à la personne qui l'a obtenu, la possibilité d'exploiter un bar, un restaurant, vendre des boissons alcoolisées de toute nature en achetant une licence IV.

La mairie va pouvoir acheter celle de Mme Monique Brailion, indispensable pour la création du bar associatif.

Les restrictions dues à l'épidémie de coronavirus, nous obligent à décaler notre projet, mais nous espérons avoir la possibilité de le faire dès la rentrée de septembre.

### Travaux de la buvette du boudodrome :

L'isolation des murs et du plafond en panneaux isotherme est terminée. A l'intérieur, les meubles ont été remplacés par du mobilier professionnel en inox : Evier, banque réfrigérée, plans de travail, plaque de cuisson mobile. L'électricité ainsi que la plomberie ont été refaites. Les tablettes en bois de la buvette ont été changées.



Travaux réalisés pour un coût d'environ 12 000€, financés par le versement de la subvention de la COR obtenue pour le city stade.

A l'avenir, une participation financière sera demandée pour sa location avec un tarif préférentiel pour les habitants de Saint Bonnet.

### Rampe d'accès :

Laurent Burnand, notre employé communal, nous a fait une magnifique rampe d'accès pour accéder à la salle des associations, l'accès étant difficile en hiver. Nous le remercions.



### Comment avez-vous vécu la période du confinement ?

Pendant le confinement j'ai découvert le village de Saint Bonnet le Troncy .

Vivant au Suchet depuis 11 ans, je n'avais jamais pris le temps de me promener chaque jour dans les rues du village. Ces balades quotidiennes sous le soleil éclatant du printemps m'ont permis d'aller à la rencontre de beaucoup d'habitants de ce joli village, de découvrir de part et d'autre de la route principale de merveilleux jardins cultivés avec passion. De plus, toutes les maisons semblaient habitées. Les volets étaient ouverts. Les fenêtres laissaient entrer le printemps.

*Marie-Annick.*

Je n'ai pas à me plaindre. Je ne sors pas. Je n'ai pas été privée. Mes enfants font mes courses. Le manque de visites ne m'a pas trop manqué (mais tout le monde était pareil). Cela n'a pas été trop méchant pour moi. Par contre les enfants de ma belle-sœur hospitalisée depuis le 17 mars n'ont pas pu aller la voir.

*Jeannine.*

Le confinement n'a pas été bien marrant ! Ce qui m'a manqué, c'est le « transport à la demande ». J'ai dû demander à ma sœur et à mes nièces de faire mes courses. Il n'y a pas tout à Saint Vincent de Reins. Même si le gérant de l'épicerie a été très présent, allant jusqu'à ranger les différents achats dans mes placards. J'ai été privée d'aller au marché et de retourner aux « rencontres du mardi » alors que mon frère m'y avait conduite pendant tout l'hiver. Et je n'ai pas eu beaucoup de visites. J'ai été doublement confinée. Je suis déjà confinée chez moi en temps ordinaire, mais là, le confinement était total.

J'ai toutefois la chance par rapport à d'autres de pouvoir profiter du dehors !

*Yvette*

Ça s'est bien passé. Il a fait beau temps. Nous avons un extérieur et nous avons la chance d'habiter à la campagne. L'école à la maison a été facile. La maitresse envoyait par mail le programme de la semaine le lundi, ce qui nous permettait de nous organiser. Elle était également présente au téléphone en cas de besoin.

Au niveau des liens avec les amis ou la famille, cela a beaucoup fonctionné par Visio.

Pour Thomas, il n'y a pas eu de problème de travail : Beaucoup de clients et plus de monde sur les marchés. Ça s'est bien passé, mais c'était long. Pendant un mois et demie je n'ai pas mis un pied en dehors de la maison.

*Marlène*

Pendant le confinement, j'ai bossé autant que d'habitude. Le travail continue. Une exploitation, ça ne peut pas

s'arrêter. Il faut traire les vaches tous les jours et les génisses qui devaient vêler pendant le confinement ont continué de le faire.

Pour les ventes cela a été compliqué : le marché de Bourg en Bresse était fermé. Ensuite, les prix ont chuté. L'exportation du lait a bien diminué et les excédents ont été stockés en poudre. Par ailleurs, au niveau relationnel on n'a pas pu sortir, rencontrer du monde.



*Florian*

Je travaillais déjà en télétravail un jour par semaine depuis un an. Mais là, avec le confinement j'ai peu apprécié cette situation. J'aime la solitude mais le trop plein de solitude, cette solitude imposée ne m'a pas plu. Heureusement, ma maison est bien située et j'ai pu échanger avec beaucoup de personnes. D'un autre côté il y avait beaucoup trop d'infos sur les radios. Il y avait en sourdine la crainte d'attraper la Covid 19. Les jours se ressemblaient, sans contraintes ni obligations.

Dès que j'ai pu retourner au travail, j'y suis allé !

*Didier*

Un confinement doré et numérique... Voilà comment nous aurions pu définir cette période si étrange.

Nous sommes 6 à la maison : 2 professeurs et 4 enfants, de la classe de primaire au lycée. Bien sûr; tout le monde doit continuer à travailler comme s'il était en classe. Tout d'abord, il y a les enfants à qui les enseignants ont donné pour certains beaucoup de ressources numériques à consulter sur internet, et pour d'autres des visioconférences avec les professeurs tel jour à telle heure. Ensuite, il y a les parents qui doivent assurer le « Distanciel » avec leurs élèves. Enfin, il y a internet ! Pas celui du centre bourg qui fonctionne, non ! Celui des hameaux où il n'y a pas de débit, où il faut choisir qui se connecte en fonction de l'importance du moment, celui où il faut couper l'image pour avoir le son en visioconférence, quel comble !

Heureusement, il faisait beau. Donc quand internet ne fonctionnait pas en journée (souvent !), c'était bricolage, jardin et balades (à pied bien sûr!). La mise à jour des cours sur internet se faisait surtout la nuit, quand le réseau redevenait disponible, entre 23h et 3h du matin.

Enfin ce que nous avons énormément apprécié, c'était le calme : plus d'avion ni voiture, juste le chant des oiseaux le matin. Nous avons malgré tout, vécu un moment où nous avons pu à nouveau vivre avec la nature et prendre le temps !

*Isabelle et Pascal*



## .... Les habitants ont la parole sur le confinement.

Au début, on ne se rend pas compte.

Freek a été hospitalisé le 26. Il avait juste de la fièvre à partir du 20. Le 29, les médecins l'ont endormi et intubé. Cela fait huit jours qu'il n'a plus de sonde, plus besoin d'oxygène. On n'habite pas dans une bulle. C'est lui qui allait faire les courses.

Hospitalisée le 3 avril pendant 25 jours, pour moi ce n'était pas tranquille. Une partie s'était...(?) Je n'avais plus de notion du temps. Je n'avais pas de montre, pas de portable ... je n'avais pas de contact avec l'extérieur. Le confinement va avoir changé notre vie. Tu sais maintenant ce que c'est que de manquer de souffle et d'avoir peur d'être étouffée. Je ne voulais pas prendre de médicaments pour dormir car il fallait que je sois là pour Freek, lui dans un hôpital, moi dans un autre. Alors on m'a mise sur le ventre un jour pendant trois quarts d'heure, puis une heure le lendemain. On ne mange pas pour que les poumons aient plus de place. On a une sonde urinaire pour laisser plus de volume pour l'air. Le corps est mis dans les mains de quatre autres personnes.

- Et les cauchemars !!! Pour m'aider à supporter la situation, le médecin m'a demandé de penser à « *l'endroit où vous aimez bien être* » ? J'ai dit Saint Bonnet !

Je n'ai vu Freek que trois fois depuis le 26 mars. La vie n'est pas pareille qu'avant. On a peur. C'est pas complètement fini. Quand il y a du brouillard ou de la pluie, je suis essoufflée.

Mais il ne faut pas se plaindre. Quand je pense à tous les efforts que Freek va devoir faire.

*Wileke*

Nous avons été confinés à quatre ... avec les voisins ! On mangeait ensemble tous les dimanches et nous prenions l'apéro au moins une fois par semaine. Nous étions ravitaillés par les « petits ». Il y a plus malheureux que nous ! On s'habitue. A la fenêtre je voyais tout le monde, sauf les enfants que nous n'avons pas vus pendant deux mois !

*Suzanne et Zézé*



## Communication de Vivre en Haut Beaujolais

**VHB** est une association créée en 1997 par des habitants et pour tous les habitants de la Haute Vallée d'Azergues et du Haut-Beaujolais. Animée par une équipe de bénévoles et de professionnels, l'association propose des activités, des services et accompagne des projets individuels ou collectifs.

Le fonctionnement de **VHB** repose sur l'accueil, l'itinérance, la participation des habitants, le bénévolat et l'ouverture à tous. L'association agréée **Centre Social** depuis 2002 est gérée par un conseil d'administration réunissant habitants et élus et par un comité de présidence de 6 habitants en 2019.

**VHB**, c'est un lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'aide administrative de 1er niveau. (Lamure & Deux-Grosnes)

**VHB** accompagne les projets collectifs des habitants pour répondre à leurs besoins en renforçant leur pouvoir d'agir sur des questions qui les concernent et concernent leur territoire.

**VHB**, c'est aussi des activités et services pour tous : Plus-petits, Enfants, Ados, Parents, Assistants maternels, Retraités.

VHB Deux Grosnes – 327 Montée des Esses – Monsols - Tél : 04.74.04.73.87

VHB Lamure – 516 rue Centrale - Tél : 04-74-68-56-50

[www.centresocialvhb.fr](http://www.centresocialvhb.fr) - Mail : [secretariatvhb@orange.fr](mailto:secretariatvhb@orange.fr)



## A voir, A faire : l'Agenda

Voici quelques dates à noter sur votre agenda !

1<sup>er</sup> et 2 août : Pause gourmande au Col des Echarmeaux .

22 août : Vente de pizzas par les « Classes en O » au boulodrome.

12 septembre : Concours de boules organisé par « La Boule du Ronçon ».

18 octobre : Repas des Anciens.

24 octobre : Fête des classes en O.

14 novembre : Concours de belote du CCAS à 20h.



## Les classes en O :

Programmée le 4 juillet la fête des classes en O a été reportée au 24 octobre ( sous réserve de la levée des mesures sanitaires).

Pour financer cette manifestation une vente de pizzas est prévue le 22 août 2020 au boulodrome. Si les restrictions de regroupement de plus de 10 personnes sont levées, les pizzas pourront être consommées sur place. Dans le cas contraire elles seront à emporter.

Les classes en O espèrent que ce changement de date ne vous empêchera pas de venir nombreux, pour que cette fête soit comme toute les années, un moment festif et agréable.

De nouveaux habitants viennent d'arriver sur la commune, il n'est pas trop tard pour se faire connaître.

Vous êtes né dans une année en O, faites vous connaître !

Contact : Sylvain Noël - 06 07 93 18 78

- Un 32 simple 3ème/4ème division début septembre, au boulodrome communal de St Bonnet le troncy.

- Un 16 quadrette 3ème/4ème division + 1 national autorisé en fin d'année, au boulodrome couvert d'Amplepuis.

Ainsi qu'un concours sociétaire permettant de partager un moment de convivialité avec ses licenciés et sociétaires.

Composition du Bureau :

Président : M. Bernard Vignon

Vice-président : M. Christophe Noël

Secrétaire : M. Mickaël Couturier

Secrétaire adjoint : M. Nicolas Sanlaville

Trésorier : M. Frédéric Sanlaville

Trésorier adjoint : M. Julien Sanlaville



Contact : M. Bernard Vignon 06-04-09-34-31

## La boule du Ronçon:



L'association « AMICALE BOULE DU RONÇON » a été fondée en 1924.

Elle a pour but la pratique de l'éducation physique et des sports, et notamment de la Boule Lyonnaise. Elle tend à favoriser et développer le goût du jeu de boules et en même temps à maintenir et à augmenter les traditions de bonne camaraderie et de fraternité.

Elle a son siège social à la Mairie de SAINT BONNET LE TRONCY (Rhône).

Elle se compose de 20 licenciés et 4 sociétaires. L'association organise régulièrement des concours officiels de boules :

- Un 32 doublettes 3ème/4ème division début mai, au boulodrome communal de St Bonnet le troncy.

## Fermeture musée Jean Claude Colin :

En 1984, des habitants de Saint Bonnet le Troncy de l'association « Art Culture et Amitié » en accord avec la municipalité créent un musée à la mémoire de Jean Claude Colin qui sera inauguré en 1986.

Ce musée raconte l'œuvre du fondateur des Pères Maristes ainsi que la vie courante d'hier et des métiers d'autrefois.

Nous remercions sincèrement tous les habitants qui au cours de ces décennies ont participé à la vie de ce musée. Principalement depuis 15 ans, Mme Auberger Claude, M et Mme Chaume qui par leur disponibilité ont continué à faire vivre le musée.

Le manque de vocation, la difficulté à renouveler la collection, la mise aux normes et le peu de visiteurs nous amènent à fermer le musée. La partie consacrée à Jean Claude Colin est transférée à l'intérieur de l'église sous forme de grands panneaux réalisés par M. Chaume Aujourd'hui une page se tourne avec sa fermeture.

## Le comité des fêtes :

Mauvaise année pour le comité, outre l'annulation de la randonnée pédestre du 26 avril, c'est la fête d'été qui ne pourra pas avoir lieu.

Le protocole sanitaire du moment, trop strict, ne permet pas l'organisation de cet événement dans de bonnes conditions (sens de circulation piétonne, évitement de contact,...).

Le comité des fêtes est propriétaire de divers matériels : barnum, tables, bancs, vaisselle, cafetière, friteuses.., qui peuvent être loués.

Pour tous renseignements:

Louis Jo Longère - 04 74 02 07 03

## La vie des associations /suite.

### Les mardis de Saint Bonnet :

Depuis le mois de septembre, tous les mardis de 13h30 à 17h30, les habitants qui le souhaitent se retrouvent pour passer une après midi de convivialité. Certains jouent aux cartes, d'autres à des jeux de sociétés, aux boules si le temps le permet, ou tout simplement discutent autour d'un verre, d'une tasse de café.



Ces mardis ont créé du lien. Certains ne se connaissaient pas, maintenant tous sont heureux de se retrouver.

Un casse-croûte au mois de novembre, la galette des rois en janvier et plein de gâteaux que nous font les habitants, agrémentent ces moments.

Un coin bibliothèque permet des échanges de livres.

Le mercredi matin pour les plus sportifs, un cours de gym douce ou une marche sont proposés, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Le succès de ces rencontres (+ de 30 personnes en moyenne) nous donne très envie de poursuivre.

En espérant tous se retrouver à la rentrée si le protocole le permet.

Les nouveaux arrivants dans la commune sont les bienvenues : c'est l'occasion de se faire connaître !

Geneviève, Marie Annick et Sylvie animent les contacts du mardi.

Contact : Ginet Sylvie - 06 62 38 94 82



nous avons aujourd'hui. Il y avait beaucoup de travaux à réaliser et nous y avons passé beaucoup de temps pendant les périodes « hors chasse ». Nous en avons profité d'avoir, au sein de la société de chasse, plusieurs corps de métiers différents. Ce qui nous a permis de faire de grosses économies sur la main d'œuvre.



Un grand remerciement encore une fois à Gérard Chizelle



pour tout ce qu'il a fait car sans lui, nous n'aurions pas un tel local.

Nous aimerions agrandir légèrement la surface du terrain car nous manquons de

place au niveau du parking.

L'association se compose d'une quarantaine de chasseurs environ. Elle participe à la vie de la commune en organisant un concours de belote tous les ans et en aidant le comité des fêtes à la marche d'Avril et à la fête d'été au mois d'Août.

Le 27 octobre dernier : Prélèvement du plus gros sanglier à Saint Bonnet avec l'aide des chasseurs de Meaux la Montagne. Poids : 136kg.



Contact : Jérôme Milsonneau - 06 65 86 36 89

### Chasse réunie de Saint Bonnet le Troncy

Le bureau se compose comme suit:

Co-président : Milsonneau Jérôme (Administratif)

Co-président : Augay Romain (Aspects techniques)

Vice Président : Dumas Michel

Trésorier: Echallier Remy

Vice trésorier: Augay Daniel

Secrétaire: Chizelle Yoan

Vice secrétaire: Chizelle Gerard

Membres actifs: Echallier Pascal

Charmette Gilles

Depuis la fermeture du café Braillon en Mars 2019, nos rendez-vous ont lieu maintenant dans notre local de chasse qui se situe au lieu-dit LURCY. Il y a 3 ans, nous sommes partis d'une vieille bâtisse pour arriver à ce que

### Le sou des écoles

Le sou des écoles de Saint Bonnet Le Troncy est une association de parents d'élèves ayant pour but de récolter des fonds pour financer les projets pédagogiques de l'école comme les classes vertes ou de neige, les sorties scolaires de fin d'années, les sorties sportives USEP ainsi que le goûter de Noël et la kermesse des enfants...

Il fait partie intégrante de la vie du village avec ses manifestations tout au long de l'année comme la soirée halloween, le marché aux fleurs, le barbecue géant... mais aussi par son implication au sein des événements organisés par le comité des fêtes du village.

Le bureau est tenu par Eddy Rousset président, Stéphanie Battu, trésorière et Pauline Roig, secrétaire.

L'histoire suivante relate un fait réel qui me fut rapporté par mon père Louis et mon grand père Jules COUTURIER. Elle se passe juste avant ou au début de la guerre de 1939/45, je ne sais plus.

Comme toutes les histoires, avec le temps, son récit a pu varier quelque peu selon les narrateurs et les fantaisies de la mémoire ! Venons-en au fait !

A cette époque, Saint Bonnet le Troncy est une commune étendue, comme aujourd'hui d'ailleurs. Une agriculture diversifiée et quelques petites usines de tissage et ateliers maintiennent une population encore stable.

On ne s'y déplace pas en automobile car il n'y en a guère ! Aussi le curé de Saint Bonnet possède-t-il un cheval, ce qui lui permet d'aller visiter ses paroissiens. Le curé se déplace donc à cheval, un cheval déjà bien vieux et fatigué que des gens du voyage, comme on disait, qui passaient à St Bonnet achetèrent au curé sans doute pas très cher !

Dépourvu de moyen de déplacement, le curé ne pouvait donc plus parcourir la campagne, ni remplir toutes ses missions. Il s'en ouvrit à mon grand père qui faisait un petit commerce de vaches et de bœufs (très utiles à l'époque) mais pas de chevaux. On décide alors de « mendo à Merle » (d'aller à Montmerle) dont la foire de septembre était réputée, notamment pour le commerce des chevaux. Mon grand père attacha une remorque derrière son auto et tout ce monde partit à Montmerle. Bonne idée car notre curé trouva rapidement un cheval, robe alezan qui paraissait en bonne état, un peu maigre cependant, mais pas trop cher ; mon père négocia le prix. Le curé fut d'accord et le marché conclu...

Le curé était satisfait. Il retrouvait enfin un cheval, et quel cheval ! Mon grand père le marqua avec ses ciseaux sur la fesse droite, ainsi qu'il le faisait chaque fois qu'il achetait une « bête » comme il disait. C'était sa marque ! L'histoire ne le dit pas, mais je pense que l'on déjeuna sur place car mon grand père connaissait tous les négociants en bestiaux. Ensuite, du quai, on chargea le cheval dans la

remorque. Le curé l'admira encore et l'on reprit la route. Il fallait près de deux heures de voyage, on n'allait pas très vite surtout en transportant un cheval !

Le voyage se déroula sans encombre, on s'arrêta plusieurs fois pour donner de l'eau à la bête (et aussi pour « boire un canon ») car il faisait très chaud en ce début de mois de septembre.

Arrivé à St Bonnet mon grand père arrêta la voiture « en haut » de la place. Le curé alla ouvrir l'écurie située juste en face de la cure où il demeurait puis l'on débarqua le cheval qui se dirigea tranquillement, seul, directement vers l'écurie

Ah... C'est le cheval qu'il fallait ! Le curé remercia Jules qui regagna sa maison au Gaillard. Quelle journée ! Tout le monde était content, surtout le curé !

Dans les jours et les semaines suivantes, le curé reprit ses visites, même les plus lointaines (Barbery, Biesse, Chevelas, etc...). Il remarqua cependant que son brave cheval se fatiguait assez rapidement. Plus grave son poil changeait de couleurs, le brun disparu, la robe devint terne. Etrange ! Que se passait-il ? Malgré tous les soins que le curé apportait à son cheval, il changeait d'aspect de jours en jours !

En réalité, il ne se passait rien, le curé venait de racheter son ancien cheval !!!

L'histoire ne dit pas ce qu'il advint du cheval, mais l'on n'en parla pas trop !...

Pierre Couturier (Lieu-dit Le Gaillard)

Vous avez en mémoire une histoire sur Saint Bonnet, drôle ou plus sérieuse, un évènement historique, une explication particulière, voire une chanson que vous souhaitez faire connaître.

Contactez nous !

### Petit patrimoine

Lors d'une petite balade route du Ronçon ,vous pourrez découvrir un ancien lavoir, caché dans le mûr le long de la route. En regardant à travers le grillage ( interdit d'y pénétrer), vous pourrez observer 3 petites niches dans le mur du fond qui servaient à poser les savons. Il faut aussi imaginer qu'il y avait une planche fixer sur le bord ou les lavandières taping le linge.







## Conseil municipal du 27 mai 2020

**Présents** : TOUCHARD Pascal, Maire, M. BATTU Raphaël, Mme AMIN Marie-Josèphe, Mme BONNET Marie-Annick, M. BUSCHI Emmanuel, M. PERRON Jean-Claude, Mme Sylvie GINET, M. GINET Jean-Philippe, M. FONTAINE Jacques.

**Excusés avec pouvoir** : Mme SANLAVILLE Karen (pouvoir à Pascal TOUCHARD), M. TENGNAËL Freek (pouvoir à Sylvie GINET)

M. TOUCHARD Pascal, Maire sortant, accueille le nouveau conseil municipal. Il procède à l'appel des conseillers et désigne M. FONTAINE Jacques, conseiller le plus âgé de l'assemblée, à présider la séance.

### **1. Election du Maire.**

Monsieur TOUCHARD Pascal est l'unique candidat. Il est élu dès le premier tour à l'unanimité (11 voix).

### **2. Election des adjoints,**

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite avoir 3 adjoints. Après avoir délibéré et voté à l'unanimité le conseil municipal accepte de porter le nombre d'adjoints à 3.

#### **A- Election du 1<sup>er</sup> Adjoint,**

Mme Sylvie GINET est candidate .

Elle est élue dès le premier tour à l'unanimité (11 voix).

#### **B- Election du 2<sup>ème</sup> adjoint,**

M. GINET Jean-Philippe est candidat.

Il est élu dès le premier tour à l'unanimité (11 voix).

#### **C- Election du 3<sup>ème</sup> adjoint,**

M. BATTU Raphaël est candidat,

Il est élu dès le premier tour à l'unanimité (11 voix).

Monsieur le Maire précise à l'assemblée les délégations de chacun des adjoints :

Mme GINET Sylvie est en charge de la communication, de la culture et suppléante à la C.O.R.

M. GINET Jean-Philippe est en charge des bâtiments publics et de la gestion de l'agent technique affecté à l'entretien du patrimoine de la commune.

M. BATTU Raphaël est en charge de la voirie communale et de la gestion de l'agent technique affecté à l'entretien de la voirie de la commune.

#### **D- Indemnités Elus,**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il doit délibérer sur les indemnités auxquelles ont droit le les adjoints, les indemnités de Maire étant fixées par la loi.

Ces indemnités sont fixées en pourcentages de l'indice 1015 de la fonction publique.

Les indemnités brutes mensuelles maximales des adjoints sont prévues à l'article 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

**Décide** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maires et d'Adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée pour le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015 :

MAIRE : 25.5%

ADJOINTS : 9.90%

**Dit que ces indemnités seront versées chaque mois.**

**Dit que ces indemnités seront dues à compter du 28 mai 2020 et qu'elles suivront l'évolution de l'indice brut 1015. Elles sont prévues au budget.**

### **E- Délégations**

Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en place de délégation permanente de signatures pour les adjoints en cas de son absence pour les Actes de l'Etat-Civil, l'urbanisme, l'ordonnancement des dépenses et des recettes et le courrier de la mairie.

### **3. Charte de l' élu local**

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local.

### **4. Représentation dans plusieurs syndicats ou commissions :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de voter les délégués siégeant à différentes instances ou syndicats.

Le Conseil Municipal après avoir voté, a élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin à la majorité des voix et à l'unanimité :

Syndicat Rhône Loire Nord (jusqu'au 31/12/20):

M. FONTAINE Jacques (titulaire),

M. TOUCHARD Pascal (suppléant).

SYDER :

M. BUSCHI Emmanuel (titulaire),

M. GINET Jean-Philippe (suppléant)

Ecole :

Mme GINET Sylvie et M. TOUCHARD Pascal représenteront l'école lors des conseils d'écoles et autres réunions avec l'école.

### **5- Questions diverses.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les conseils municipaux se tiennent les derniers vendredis des mois impairs à 20H30. Des séances complémentaires pourront être ajoutées surtout lors du vote des budgets.



## Conseil municipal du 27 mai 2020

**EXCUSES:** Mme SANLAVILLE Karen, M. TENGAGEL Freek,  
Le compte-rendu de la séance du 27 mai 2020 est approuvé à l'unanimité

### 1. Présentation du CA 2019 et Budget 2020

Monsieur le Maire, présente et explique à l'assemblée nouvellement élue le compte administratif 2019 et le budget 2020.

### 2. Travaux en cours

M. Raphaël Battu indique que M. Fougerard Cyril a fini de faucher le long des routes et chemins communaux. Il reviendra plus tard avec une autre machine pour faucher dans les chemins plus étroits.

M. Jean-Philippe Ginet informe le conseil municipal que les travaux au boulodrome se terminent. Une grille va être changée et un caisson en bois va être installé pour ranger les bancs et les tables achetés.

Un devis a été demandé pour la reprise des infiltrations d'eau du mur derrière le musée (environ 1500€).

**Syder :** 2 lampadaires ne fonctionnent plus et un spot éclairant l'église est à changer.

### 3. Location du boulodrome

Monsieur le Maire, informe l'assemblée qu'en raison de la remise à neuf du local du boulodrome, il souhaite établir un tarif de location pour ce dernier.

Le conseil municipal, après écouté le Maire, délibéré et voté :

**Décide** de fixer le prix de la caution à 500€ pour la location du boulodrome,

**Fixe** le prix de la location à 50 € pour les habitants de la commune,

**Fixe** le prix de la location à 100€ pour les personnes extérieures à la commune.

**Fixe** la gratuité pour les associations de Saint Bonnet et celles d'intérêt communautaire.

**Dit** que cette nouvelle tarification est valable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### 4. Licence IV

Monsieur le Maire, demande pouvoir au conseil municipal pour d'acheter la licence IV de débit de boisson sachant que la formation obligatoire a été effectuée.

Le conseil municipal, après avoir écouté le Maire, délibéré et voté à l'unanimité :

**Autorise** le Maire, à acheter la licence IV de débit de boisson à Mme BRAILLON.

**Autorise** le Maire, à signer tous documents concernant cet achat.

**Dit** que la somme est prévue au budget 2020.

### 5. Nomination d'une voie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a lieu de nommer une voie en bas de la commune vers le lieu-dit « Munal ». En effet, la route partant du chemin de la voie ferrée à la route départementale n° 10 n'est pas nommée.

Le conseil municipal, après avoir écouté M. le Maire, délibéré et voté à l'unanimité :

**Décide** de nommer cette voie : **route du Haut Munal.**  
(nom du lieu-dit)

### 6. Agrandissement Cimetière

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a lieu d'agrandir le cimetière, d'une part car il n'y a plus beaucoup de place et d'autre part pour le mettre aux normes.

Pour cela, il propose de prendre contact avec les propriétaires voisins.

Le conseil municipal approuve.

### 7. Avenir du Musée

Monsieur le Maire souhaite faire appel à un cabinet d'architecte afin d'établir une étude préliminaire pour savoir si le projet de café/épicerie serait viable au Musée.

Il informe aussi qu'une demande de subvention peut être faite auprès du département.

Le conseil municipal, après avoir écouté M. le Maire, délibéré et voté à l'unanimité :

**Autorise** Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental du Rhône.

**Autorise** Monsieur le Maire à faire appel à un cabinet d'architecte pour l'étude de faisabilité du projet.

### 8. Les commissions intercommunales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 11 commissions intercommunales sont mises en place.

Un titulaire et suppléant dans chaque commission doit être nommé.

La mutualisation : Titulaire : Pascal Touchard  
Suppléant : Jean-Philippe GINET

La culture : Titulaire : Sylvie GINET,  
Suppléant : Marie-Annick BONNET

Les déchets : Titulaire : Pascal Touchard  
Suppléant : Jean-Claude PERRON

L'assainissement : Titulaire : Jacques FONTAINE  
Suppléant : Pascal TOUCHARD

La voirie : Titulaire : Raphaël BATTU  
Suppléant : Jean-Philippe GINET

Le logement et l'aménagement de l'espace  
Titulaire : Emmanuel BUSCHI  
Suppléant : Jean Philippe GINET

Le tourisme : Titulaire : Sylvie GINET  
Suppléant : Marie-Jo AMIN

Le développement durable et la transition écologique  
Titulaire : Marie-Annick BONNET  
Suppléant : Jacques Fontaine

L'informatique : Titulaire : Pascal TOUCHARD  
Suppléant : Marie-Jo AMIN

Le transport et la mobilité  
Titulaire : Emmanuel BUSCHI  
Suppléant : Sylvie GINET

L'économie de proximité et l'agriculture  
Titulaire : Raphaël BATTU  
Suppléant : Pascal TOUCHARD

### 9. Questions diverses :

Néant



Brûlage des déchets verts :

Le confinement a été l'occasion pour de nombreux habitants du territoire de faire des travaux d'entretien du jardin. Un peu partout sur l'ensemble des communes de la COR, des panaches de fumée sont apparus en raison de la fermeture des déchèteries. Alors voici un petit rappel de la réglementation.

Depuis le 1er janvier 2014 (Arrêté préfectoral du 20 Décembre 2013) , **il est interdit à tout particulier et professionnel de brûler à l'air libre des déchets verts.** Outre la gêne pour le voisinage, les fumées génèrent de nombreux polluants toxiques et des particules fines. En France, on estime à 45 000 le nombre de décès dus aux particules fines. En comparaison, **50 kg de déchets verts brûlés à l'air libre correspondent à plus de 14 000km parcourus par une voiture essence récente.**

Cette pratique est polluante. Le faire est une atteinte à la santé et à l'environnement. Vous encourez une amende de 450€.

Toutefois, pour les **professionnels de la forêt et les agriculteurs**, il est toujours possible de brûler des déchets verts de leurs exploitations, dans certaines conditions. Cette autorisation est soumise à une déclaration en mairie précisant les conditions de brûlage (date et heure, motif). D'autres dérogations peuvent être demandées auprès de la préfecture.

Les arrêtés sont disponibles sur le site internet de la mairie : [www.saintbonnetletrancy.net](http://www.saintbonnetletrancy.net)



En résumé :

**IL EST INTERDIT DE BRULER  
DES DECHETS VERTS, TOUTE L'ANNEE !**

Ordures ménagères:

Aujourd'hui nous disposons encore d'anciennes poubelles type bacs à roulettes, accessibles à côté de l'église. Mais ces bacs sont amenés à disparaître pour être remplacés par de nouveaux bacs type COR. Nous vous demandons d'être plus vigilants et de bien trier vos déchets. En effet, depuis plusieurs semaines nous constatons de nombreuses erreurs de tri souvent volontaires, hélas ! Encore trop de matières recyclables ne sont pas mises dans les bacs jaunes de recyclage. D'autre part, des objets volumineux en cartons, bois, fer, polystyrène fleurissent dans les bacs. Ils doivent être portés en déchèterie. Voir les horaires en page 12.

Les lieux de collecte ne satisfont pas les habitants ni les élus de la commune. Nous attendons la mise en place des commissions de la COR, pour reprendre les discussions afin de redéfinir une politique de collecte des ordures ménagères sur la commune qui nous convienne à tous.

Quelques rappels :

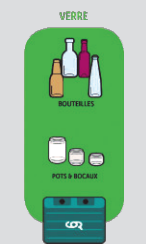
Les emballages recyclables

Ils sont déposés en vrac dans les containers au couvercle jaune puis acheminés vers un centre de tri pour être séparés par matériau. Ensuite ils sont repris par un recycleur pour fabriquer de nouveaux objets. Pour faciliter le tri, il ne faut pas emboîter les emballages. Si les emballages sont mal triés dès le départ, ils sont refusés par le centre de tri et éliminés par incinération ou enfouissement. Cela coûte très cher à la collectivité donc aux habitants.



Le Verre

Les containers verts collectent les pots (type yaourt), les bocaux, les flacons et les bouteilles. Les ampoules et la vaisselle ne fondent pas à la même température et altèrent la qualité du verre obtenu. Ils ne doivent donc pas être jetés dans ces bacs.



Erreurs de tri

Les cartons d'emballage de vente par correspondance doivent être déposés en déchèterie. Une filière spécifique leur est dédiée. Les déchets dangereux ou inflammables (pots de peinture, cartouches de joint, piles,...) sont obligatoirement déposés en déchèterie. Ils représentent un danger pour les agents lors de la collecte ou du tri. Ils peuvent également causer des incendies.



## Etat civil.

### Décès :

**Jean Pierre Gautheret**, le 6 mars à Saint Bonnet.  
**Radia Miagkoff** le 13 mai à Saint Bonnet.  
**Paule Augay**, le 25 mai à Cublize.  
**Madeleine Echallier**, le 9 juin à Grandris.

### Nouveaux habitants connus en mairie :

Famille **Evaristo** (Maison Prudhomme - Rte du Pont de la Côte)  
 Mme **Blanchet** - M **Portons** (Maison Léonard - Rte du Gaillard)

Vous êtes nouvel habitant. Vous venez d'aménager sur Saint Bonnet le Troncy de manière définitive ou en résidence secondaire, faites vous connaître en Mairie.

## Informations pratiques.

### Secrétariat de Mairie

#### Horaires d'ouverture au public :

- Lundi de 8h30 à 11h30, 13h30 à 17h00
- Mardi, Jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30

#### Permanences du Maire ou des adjoints

Le samedi Matin de 10h à 11h ou sur rendez-vous.

### Location des installations communales

Salles des fêtes : 200 € (habitants) ou 300 € (extérieurs) + 50 € ménage

Boulodrome : Accès au terrain gratuit (Réservation conseillée pour les groupes).

Local du boulodrome : 50€ (habitants) ou 100€ (extérieurs). Gratuit pour les associations de St Bonnet.

Abri du musée : Gratuit mais réservation obligatoire.

### Déchetterie de St Nizier D'Azergues

Contact : 04 74 89 58 39

### Déchèterie d'Amplepuis

Contact : 07 77 76 15 20

#### Horaires d'ouverture :

Lundi : 14h - 17 h 30.  
 Mercredi : 9h - 12h et 15h - 17h30.  
 Jeudi : 9h - 12h.  
 Samedi : 9h - 12h et 13h - 17h30.

#### Horaires d'ouverture :

Lundi & Jeudi : 8h - 12h  
 Mardi, Vendredi & Samedi : 8h - 12h et 13h30 - 17h30.

Information déchèteries : <http://www.ouestrhodanien.fr/decheteries.html>

### Transport à la demande

Pour bénéficier du transport à la demande CORUS, vous devez vous inscrire en remplissant un dossier. Une fois la demande acceptée, vous achetez vos tickets et vous appelez un numéro pour être pris en charge.

Renseignements en mairie ou à la COR.

<http://www.ouestrhodanien.fr/transport-demande.html>

### Mairie de Saint Bonnet le Troncy :

Téléphone : 04 74 02 02 20

Fax : 04 74 04 75 82

Courriel : [mairie@saintbonnetletroncy.net](mailto:mairie@saintbonnetletroncy.net)

Site web : [www.saintbonnetletroncy.net](http://www.saintbonnetletroncy.net)

Comité de rédaction : Pascal Touchard - Sylvie Ginet - Marie Annick Bonnet

**Prochain numéro du Petit Troncy** : Décembre 2020